Image not found or type unknown

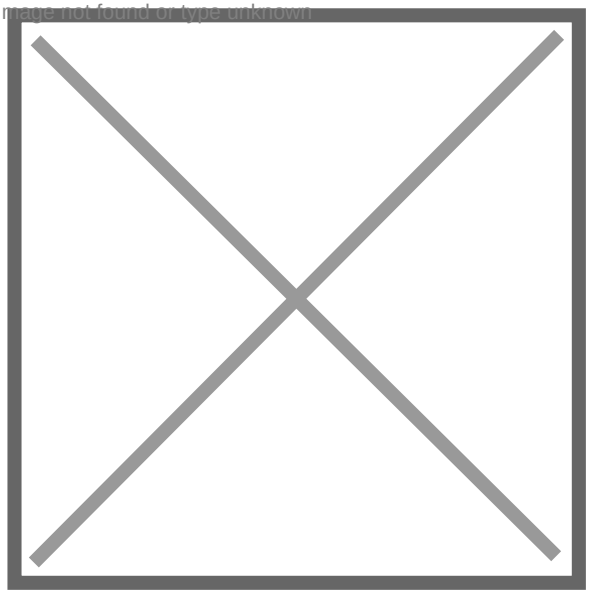

Service contentieux 22 ans après...

Par **dadjuv**, le **18/04/2013** à **20:57**

bonjour à vous,
je vais essayer d'être court mais précis. Voilà 22 ans que j'ai contracté un prêt pour un de mes oncles qui à l'époque était en difficulté financière... Celui ci c'est porté caution et devait me payer les échéances. Du haut de mes 20 ans j'ai cru à sa bonne foi, mais il n'a pas respecté ses engagements et parti on ne sait ou ...
Bref j'étais dans l'obligation de solder le crédit. je n'ai pas voulu payer et me suis retrouver au tribunal, comdamner à payer (1990). Je n'ai toujours pas réglé les échéances et j'ai dû prendre rendez vous avec l'huissier
chargé de mission. Je vous assure les faits, après explications et preuve à l'appui, il en convient que je me suis fait avoir par mon oncle et décide de ne pas me mettre la pression (dossier sous la pile 1991). Pas de nouvelles jusqu'en 2011. Durant toutes ces années il y'a eu du mouvement dans mon parcour professionnel, mais en 2001 je reprends une société en qualité de gérant, j'ai besoin d'emprunter(trésorerie), je fais le tour des banques y compris l'enseigne ou j'ai cette histoire de prêt. Pour être complèment sincère j'explique au conseiller de l'agence, il consulte son informatique et me dit " cela est passé en perte et profits", pas de preuve écrite (2001).Je ne fais pas affaire avec lui mais je me sens rassuré. Ma société fonctionne durant 8 ans et 2009 je rentre en liquidation judiciaire, 2011 SARL cloturer. Non sans amertume et déception, enfin je retrouve du travail et signe un cdi (2012). J'y arrive (mars 2013), voilà 3 semaines un service contentieux me contacte par téléphone et justifie d'une dette concernant ce fameux prêt. J'explique à mon interlocuteur que cela fait plus de 20 ans que je n'ai pas eu de nouvelles et de bonne foi lui demande sa requête par écrit. A ce jour j'ai reçu un courrier non AR, avec un extrait du jugement datant du 5 mars 1991, une signification de jugement datant du 28 juin 2011 et copie modalité de remise de l'acte. Cette dernière justifie que je n'habite plus à l'addresse (REF : Article 659 alinéa 3). Depuis il m'a rappelé par téléphone et me laisse des messages pour que je le recontacte. Aujourd'hui je suis salarié avec peu de moyens financiers, il me réclame près de 8000 Euros. Que dois je faire ? Merci pour vos réponses....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés